

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 44
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le samedi 14 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en Oisans, dûment convoqué le 09 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

PRESENTS : 7 M. GIRARD Stéphane - NICOLUSSI Maurice - BOS Edouard
HUSTACHE Patrick - JORCIN Michel - PARISET Marc -
Mme CORRENOZ Clotilde

Absent : 0

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

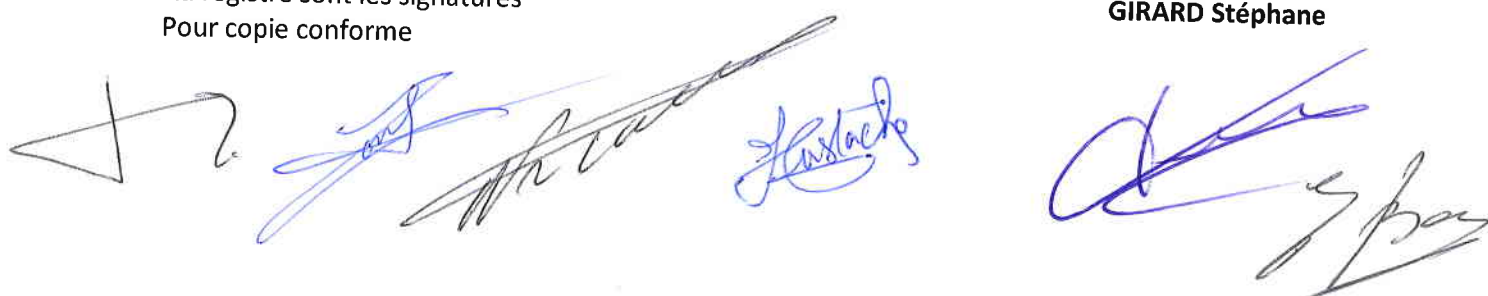
OBJET : Tarif redevance de l'eau et de la pollution

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix du forfait annuel de la distribution de l'eau, qui est fixé à 50 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le forfait annuel.

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la commune perçoit par le biais de la facture d'eau envoyée aux abonnés, la redevance pour pollution domestique pour le compte de l'agence de l'eau. L'agence de l'eau a voté le taux pour 2015 à 0,29 euros/m3. Le Conseil municipal adhère à ce vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

LE Maire,
GIRARD Stéphane



The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the right side, there is a signature of the Mayor, Stéphane Girard, with the text 'LE Maire, GIRARD Stéphane' printed below it. On the left side, there are several other signatures, likely of the council members mentioned in the 'PRESENTS' list. The signatures are written in a cursive style.